

## **DÉLIBÉRATION**

### **OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL « PROVENCE EN SCÈNE » 2023/2024 AVEC LE CD 13**

L'an deux mille vingt-trois, **le 27 juin**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Patrick PIN**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **20/06/2023**.

Présents : **Patrick PIN, Jean-Robert DAGORN, Évelyne COQUERAN, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Sandrine MAROC, Gilbert CIAMPI, Antoine DUPLA, Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD, Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Absents : **Barbara GANGI**

Procurations : **Gabriel SCHANG a donné procuration à Évelyne COQUERAN, Pierre TAGLIAFERRO a donné procuration à Jean-Robert DAGORN, Nathalie CRESPIY a donné procuration à Jean-Noël BISACCIA, Audrey CICCARIELLO a donné procuration à Patrick PIN,**

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

#### **N°2023-035**

Depuis de nombreuses années, le Département des Bouches-du-Rhône s'engage dans le soutien et la mise en œuvre de multiples actions dans le domaine culturel. Avec le dispositif « Provence en Scène », il entend poursuivre une synergie initiée entre les communes et les artistes de Provence visant à :

- Soutenir la programmation culturelle des communes de moins de 20 000 habitants,
- Favoriser la création et la diffusion de spectacles vivants d'artistes professionnels résidents sur le territoire départemental.

Chaque année, un comité d'inscription composé de professionnels sélectionne des spectacles dans différents secteurs tels que la musique, le théâtre, le cirque, la danse et le spectacle de rue. Dès lors, un catalogue dématérialisé est mis à la disposition des communes de moins de 20 000 habitants.

Pour constituer leur saison culturelle, les municipalités peuvent y choisir, de manière autonome, jusqu'à 10 spectacles tout en bénéficiant d'une participation départementale graduée de 50 à 80% du coût de cession, selon le nombre d'habitants de la commune. La commune de Belcodène peut prétendre à une prise en charge de 70%, voire de 80% pour certains spectacles labélisés « Provence en Scène plus ».

Afin de bénéficier de cette aide, plafonnée à 10 spectacles et 17 000 euros par saison culturelle, la Commune de Belcodène souhaite renouveler la convention avec le Département des Bouches-du-Rhône. Les modalités techniques et administratives de ce partenariat culturel sont détaillées dans la convention annexée à la présente délibération.

**Sur Proposition de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité**

**APPROUVE** la convention de partenariat culturel telle qu'annexée à la présente.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

**Conforme au registre des délibérations,  
Belcodène, le 27/06/2023.**

**Le Maire,  
Patrick PIN.**

**La secrétaire de séance,  
Evelyne COQUERAN.**

